



# UNIBORE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 10/06/2013

Date de révision: 10/06/2013

Remplace la fiche: 12/03/2012

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance (UVCB)  
Nom commercial : UNIBORE  
Nom chimique : acide orthoborique, composé avec 2-aminoéthanol  
Numéro CE : 247-421-8  
n° CAS : 26038-87-9  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119548394-33-0011  
Formule brute : C2H7NO.xBH3O3  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Engrais

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SDP  
2 rue des Tilleuls  
02320 PINON - FRANCE  
T +33 (0)3 23 80 10 18 - F +33 (0)3 23 80 21 66  
[s.capuano@s-d-p.fr](mailto:s.capuano@s-d-p.fr) - [www.s-d-p.fr](http://www.s-d-p.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société  | Adresse   | Numéro d'urgence  |
|--------|--|---|-------------------|
| FRANCE | Centre Antipoison<br>Hôpital Edouard Herriot                                     | 5 Place d'Arsonval<br>F-69437Lyon Cedex 03                            | +33 4 72 11 69 11 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de<br>Marseille<br>Hôpital Salvator      | 249 boulevard Sainte Marguerite<br>F-13274Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de<br>Nancy<br>Hôpital Central           | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-<br>Tassigny<br>F-54035Nancy Cedex | +33 3 8332 3636   |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal        | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475Paris Cedex 10                | +33 1 40 05 48 48 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance<br>Hôpitaux Universitaires de Strasbourg | Hôpital Civil BP 426<br>F-67091Strasbourg Cedex                       | +33 3 88 37 37 37 |
| FRANCE | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de<br>Toulouse<br>Hôpital Purpan        | Place du Docteur Baylac<br>31059Toulouse Cedex                        | +33 5 61 77 74 47 |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage non applicable.

# UNIBORE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : UVCB

| Nom                                | Identificateur de produit   | %   |
|------------------------------------|---|-----|
| UNIBORE<br>(Constituant principal) | (n° CAS)26038-87-9<br>(Numéro CE)247-421-8<br>(N° REACH)01-2119548394-33-0011 | 100 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

### 3.2. Mélange

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non applicable (produit aqueux non combustible).
- Danger d'explosion : Non applicable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Bottes, gants et lunettes.
- Procédures d'urgence : Tenir les récipients fermés.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

# UNIBORE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le dégagement de poussières.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage). Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| UNIBORE(26038-87-9)                           |                                  |
|---|----------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs)                      |                                  |
| A long terme - effets systémiques, cutanée    | 3,3 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 5,9 mg/m <sup>3</sup>            |
| DNEL/DMEL (Population générale)               |                                  |
| A long terme - effets systémiques, orale      | 1,7 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 1,4 mg/m <sup>3</sup>            |
| A long terme - effets systémiques, cutanée    | 1,7 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Eau)                                    |                                  |
| PNEC aqua (eau douce)                         | 0,026 mg/l                       |
| PNEC aqua (eau de mer)                        | 0,0026 mg/l                      |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce)          | 0,26 mg/l                        |
| PNEC (Sédiments)                              |                                  |
| PNEC sédiments (eau douce)                    | 0,054 mg/kg dwt                  |
| PNEC sédiments (eau de mer)                   | 0,0054 mg/kg dwt                 |
| PNEC (Sol)                                    |                                  |
| PNEC sol                                      | 0,014 mg/kg dwt                  |
| PNEC (Orale)                                  |                                  |
| PNEC orale (empoisonnement secondaire)        | 66,7 kg/kg de nourriture         |
| PNEC (STP)                                    |                                  |
| PNEC station d'épuration                      | 10 mg/l                          |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.



Protection des mains

: Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

# UNIBORE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                              |
|--|------------------------------|
| État physique  | : Liquide                    |
| Apparence  | : Solution aqueuse.          |
| Couleur  | : Incolore.                  |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible   |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible   |
| pH   | : 7,7 (7,2 - 8,2)            |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible   |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible   |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible   |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible   |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible   |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible   |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible   |
| Pression de la vapeur                                  | : Aucune donnée disponible   |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C                  | : Aucune donnée disponible   |
| Densité relative                                       | : 1,37 (1,32 - 1,42)         |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible   |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible   |
| Viscosité, cinématique                                 | : 15 mm <sup>2</sup> /s 20°C |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible   |
| Propriétés explosives                                  | : Non applicable.            |
| Propriétés comburantes                                 | : Non applicable.            |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible   |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| UNIBORE(26038-87-9) |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| DL50 orale rat      | < 2000 mg/kg de poids corporel |
| DI 50 cutanée rat   | < 2000 mg/kg de poids corporel |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé<br>pH: 7,7 (7,2 - 8,2) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé<br>pH: 7,7 (7,2 - 8,2) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé                        |

# UNIBORE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

### UNIBORE(26038-87-9)

|  |                              |
|--|------------------------------|
| NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)    | 1000 mg/kg de poids corporel |
| NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans) | 1000 mg/kg de poids corporel |

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### UNIBORE(26038-87-9)

|                |                              |
|----------------|------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 617 mg/l Cyprinus carpio;96h |
| CE50 Daphnie 1 | 423 mg/l Daphnia magna; 48h  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### UNIBORE(26038-87-9)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradable dans l'eau. |
|------------------------------|---------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

code EURAL : 15 01 02 - emballages en matières plastiques

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

# UNIBORE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou de la directive 1999/45/CE

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

| 1 | Indications complémentaires | Ajoutée | N°ENREGISTREMENT REACH |
|---|-----------------------------|---------|------------------------|
|---|-----------------------------|---------|------------------------|

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*